

## Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 4 JUILLET 2016

### **1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 mai 2016**

Secrétaire de séance : Isabelle PICHERIT

Remarques : néant

### **2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

#### **A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUEVELABLES**

Mr MARY donne les quelques informations suivantes :

- Toiture église : pas d'amiante, dépôt des offres ce jour et ouverture des plis vendredi prochain à 14 h.
- Facture HUARD pour plomberie et électricité 795,74 € : théâtre et restaurant scolaire
- Peinture salle de réunion : après analyse des offres reçues, le conseil municipal choisit l'offre de M. BOUJU à l'unanimité. 1 abstention (Mr MARY)
- Conseil d'école : cloison avec porte coulissante pour fermer les sanitaires, meuble avec étagères (en section d'investissement), boucher les trous dans la cour, graisser les vélos, achat de chevalets.
- Dégradation du local poubelle à la salle des fêtes. Dépôt de plainte à la gendarmerie. Faire déclaration à l'assurance. Mr GROLLEAU demande si on remet les poubelles au même endroit ou pas ?

#### **B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINTE**

Réunion de la commission le 27 juin.

- Terrain communal dit « sapinière » de 5 ha sur la route de Nantilly (ancienne décharge d'ordures ménagères). Plantation de pins en 1976 et en 1985. Que faire des arbres qui pourraient être coupés ? En attente de la réponse d'une entreprise privée ou de l'ONF. Que faire ensuite de ce terrain nu ?
- Contrôle bornage du chemin communal près de la chapelle de Nantilly mitoyen avec Mr BEDAT et Mr NOIRAUDEAU : bornage correct. Affaire classée.
- Pont de chausserais sur le ruisseau passant à Pierlay vers la Croix Verte. Proposition de remplacer les murets par des rambardes pour élargir la voie. Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas le modifier mais le signaler seulement.
- Aménagement de la rue du commerce : supprimer la signalisation provisoire d'urgence. Cette phase d'essai n'est pas satisfaisante. Il faut expérimenter une autre solution avec du marquage au sol ? ou des coussins berlinois ? Réunir les riverains à nouveau pour leur faire une nouvelle proposition.

### c) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)

- **TAP** : l'équipe s'est réunie le 9 juin pour le bilan des activités : résultats très positifs et satisfaisants. Bon suivi des activités par le responsable de l'équipe des animateurs. Coûts maîtrisés. Rencontre le 1<sup>er</sup> juillet avec tous les enfants réunis à la salle des fêtes en compagnie des parents. Comité de pilotage avec des parents et les directrices d'école : satisfaisant pour tous les participants. Un point sur les APC a été fait. Pour la rentrée prochaine, on ne change donc pas la formule. Certains parents ne sont pas satisfaits de devoir prévenir tous les services en cas d'absence de leur enfant. Voir en commission un système de centralisation des appels.
- **Conseil des jeunes** : tables pour aire de pique-nique installées sur le terrain derrière l'église. Faire des socles en béton pour les fixer. Prochaine réunion des jeunes vendredi prochain pour fabrication de poubelles. La rencontre des CM2 avec les jeunes du conseil s'est déroulée dans un esprit bon enfant.
- **Cantine** : la commission propose de faire des « menus test » à la place des repas producteurs. L'avis des enfants serait alors demandé sur cette nouvelle formule de repas test en remplissant un petit questionnaire simple. Le choix des aliments en circuit court sera donc privilégié. Self jeudi dernier avec l'aide de bénévoles et de stagiaires. Règlement revu et accepté par le conseil municipal.
- **Conseil d'école** : Mr PETIT prend sa retraite. Mme PETIT prendra son poste en GS et CP et une nouvelle professeure arrive pour les classes de CM. Il y aura 8 professeurs pour 4 classes (mi-temps). Vol de 2 ordinateurs portables et de 2 vidéo projecteurs. La mairie rachètera 2 ordi portables pour la rentrée. Pour les sorties pédagogiques, en cas de casse de matériel sans auteur quelle assurance doit marcher : celle de l'école ou celle de la commune ? Voir avec les écoles alentours et la SMACL.

### d) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Réunion de la commission le 15 juin avec pour principal sujet :

- 14 juillet : décors (vaches) pour le golf paysan en cours de réfection, structure gonflable commandée pour un coût de 300 € sans encadrement (voir l'assurance de la commune), friandises à distribuer aux enfants au moment du repas. Réunion avec les associations pour faire le point demain soir et le 8 juillet à 18 h 30 pour voir les emplacements des stands et le traçage du golf.

### e) COMMUNICATION

Mr le maire donne les informations diverses suivantes :

- **Pédibus** : le car est en panne depuis le 8 juin. Montant de la réparation (embrayage) 7.200 € TTC. Le maire pose la question de savoir si l'on doit le faire réparer ? Remplacement avec un achat d'un nouveau ? Location ? Pédibus sur tous les trajets ?  
Lecture du courrier du conseil d'école qui s'oppose à la suppression du car pour des raisons de survie de l'école.  
Le maire propose de maintenir ce service pour assurer le maintien des effectifs dans l'école Henri Dès. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le car pour la desserte de l'école. Par suite, quel choix faire pour l'actuel car : réparation ? Changement ? Vote à main levée contre la réparation 2 voix (Mr RAMBAULT et GROLLEAU)

- et 1 abstention (Mr BLOT). Faire passer le car par la rue des jardins pour éviter l'usure de l'embrayage.
- Le bulletin municipal 2016 est distribué
  - Homologation du terrain de Chantegros pour 4 ans pour 2 jours de stock car par an.
  - Toiture église : DETR acquise pour 13.470 €, subvention parlementaire 6.500 € et le fonds de concours de l'agglo : 23.600 €.
  - Demande de l'association « DE EN BULLES » ludothèque itinérante pour faire découvrir des jeux le 23 août sur la place St Martin de 10 h à 11 h 30.
  - Demande de location d'emplacement pour la vente des melons en juillet et août.
  - Invitation pour le FLIP du 6 au 17 juillet
  - Deux-sèvres Nature Environnement : étude sur les chauves-souris financée par la DREAL
  - Tirage au sort des jurés d'assises réalisé à l'échelle du canton
  - Réception de la démission de Nathalie MORO à compter du 21 juin
  - Le groupe vétérinaire de laboratoire fête leur 1<sup>er</sup> anniversaire à Bressuire
  - TAFTA : association contre l'accord commercial entre l'UE et le Canada
  - Finale de l'euro le 10 juillet aura lieu à la salle des fêtes organisée par les JEP'S
  - Réunion publique avec le CRER pour le projet participatif du théâtre : il reste 6500 € à collecter sur 19.000 €
  - La sous-préfète quitte l'arrondissement dans les prochains jours
  - Des assistantes maternelles ont fait savoir qu'une MAM allait être créée sur la commune.
  - Demande de Mr DELPORTE pour livrer plus souvent la cantine : à voir en commission

### **3. Délibération pour la compétence « petite enfance » : maintien à l'Agglo 2B ou retour à la commune**

Cette décision devait être transmise à l'Agglo avant le 30 juin. Mais quelques questions sans réponse demeuraient, c'est pourquoi la question a été remise à l'ordre du jour de ce conseil. La commune de CHICHE souhaite que l'agglo garde la compétence enfance.

Pourquoi ?

- L'agglo 2B a été mise en place sur la base de principes présentés aux communes en vue de leur adhésion à la communauté :
  - Permettre le maintien, voire le développement, de services à la population
  - Offrir des services aux communes, surtout les plus petites, avec bureaux d'études bâtiments et voirie
  - Favoriser la mutualisation des moyens pour optimiser les services

#### **► Compétence enfance**

Après une mise en place délicate, elle a atteint un rythme de croisière :

- Pas de remarque négative de la part des familles (proximité maintenue)
- La compétence reste entière à l'agglo (périscolaire + CLSH)
- La directrice (Mme GERON) souhaite conserver son statut de salariée de l'Agglo

La situation actuelle convient parfaitement à la commune de Chiché.

Le conseil après en avoir délibéré, et estimant que cette compétence est remise en cause alors que lors de la création de l'agglo cette compétence faisait partie des services que la commune de Chiché souhaitait obtenir, décide de maintenir la compétence petite enfance à l'agglo.

Résultat du vote : pour 16 voix (2 abstentions : Mr MARY et Mme PUYJALON)

**4. Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc de 5 éoliennes présentée par la SASU Eoliennes « Chemin Vert »**

Mr GROLLEAU ne prend part à cette délibération.

Mr le maire présente le dossier d'installations classées pour la protection de l'environnement concernant la demande d'autorisation présentée par la SASU Eoliennes Chemin Vert, relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant 5 éoliennes et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Chiché. Après avoir pris connaissance du dossier le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Vote pour : à l'unanimité

**5. Délibération pour ouverture enquête publique vente de terrain à la Poitevinière**

En vue de la vente de terrain à Mr CARPENTIER à la Poitevinière d'une surface de 136 m<sup>2</sup> au prix de 0,60 €/m<sup>2</sup>. Le conseil municipal décide l'ouverture d'une enquête publique et nomme Mme RAMBAULT Isabelle, rédacteur titulaire à la commune, commissaire-enquêteur. L'enquête publique aura lieu à partir de septembre.

**6. Délibération de création de poste de rédacteur principal 2° classe**

Vu l'avis favorable de la commission Administrative paritaire, concernant l'avancement de grade au poste de rédacteur Principal 2° classe de Mme RAMBAULT, le conseil décide la création du poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Il est précisé que le poste de rédacteur sera supprimé à cette même date.

**7. Délibération pour compléter le régime indemnitaire (astreintes service technique pour les nuits en semaine et week end – jours fériés)**

Mr le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le régime indemnitaire du service technique en ce sens que les astreintes de nuit en semaine doivent être rémunérées aux agents concernés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire à l'effet de mettre à jour la délibération du 4 février 2013 qui prévoyait notamment les astreintes du week end.

**8. Remboursement des frais de Mr CHATRY Philippe (repas du 4 juin)**

Mr CHATRY présente sa facture pour la fourniture de 2 cochons pour le repas du 4 juin entre élus et employés communaux. Après en avoir pris connaissance, le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de régler la somme de 208,60 € en faveur de Mr CHATRY. Cette somme sera prélevée sur le compte 6232 du budget principal.

**9. Demande de subvention association « Biala – Podlaska »**

Mr le maire donne lecture d'un courrier de l'association Deux-Sèvres Biala Podlaska concernant une demande de subvention. Après en avoir délibéré, le conseil refuse.

## **10. Subvention Association Départementale des Maires**

L'association des maires des Deux-sèvres a procédé à l'appel de cotisation pour l'année 2016. La cotisation correspondant à la commune de Chiché s'élève à 732,51 €. Le maire demande au conseil municipal de se prononcer pour ou contre le versement de cette somme à l'ADM 79. Le conseil accepte.

## **11. Notification du projet de SCOT de l'Agglo 2 B**

Le maire propose de réunir le conseil au mois de septembre lors d'une réunion consacrée à ce sujet.

## **12. Compte rendu de réunion de la Commission Locale de l'Eau**

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Thouet, les membres de la commission Locale de l'Eau se sont réunis le 4 février dernier. Le compte rendu de la séance est disponible en mairie.

## **13. Questions diverses :**

- a. demande du Stock Car pour les toilettes installées à Chantegros,

Accord du conseil pour l'installation de toilettes par le stock car à condition qu'ils enlèvent le système après la manifestation. Le conseil constate que les prescriptions de toilettes sèches imposées n'ont pas été respectées, par conséquent aucune subvention ne sera attribuée pour l'achat des matériaux relatifs à ce système.

Résultat du vote : accord : 15 voix - 2 voix contre (Mrs RAMBAULT et MARY) 1 abstention (Mme TURPEAU)

- b. demande de l'UCA pour changement emplacement forains aux journées commerciales

A voir en commission vie associative.